



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal**  
**du lundi 8 novembre 2010**

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2010
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions :
  - 4.1 Rapport de la Commission des finances relatif au budget 2011
5. Projets de délibérations :
  - 5.1 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation des indemnités au Conseil municipal et au Conseil administratif pour l'année 2011
  - 5.2 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la Taxe professionnelle communale pour l'année 2011
  - 5.3 Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2011, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et autres grands travaux
8. Réponses aux suspens du Conseil municipal
9. Questions des Conseillers municipaux
10. Propositions des Conseillers municipaux
11. Motions
12. Résolutions
13. Communications et divers
14. Questions du public

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) – Natacha BOUCHAREB (VERTS) - Laurence BURKHALTER, Vice-présidente (GAG) - Nadja BURKHARDT (PDC) - Jean-Claude CUDRE (PAS) - Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, (LIB)- Anthony GIORGETTA (PS) - Peta GIROD (PDC) – Catherine JEANDET, Présidente (PDC)- Laurent JIMAJA (VERTS) -Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - M. Ivan MANOLA (LIB) - Georges MARGUET (PAS) - Doris MOTTET (RAD) - Claudine PERROTIN DURET (RAD) - Laurence POGET MORENO (VERTS) - Antoine ORSINI (LIB) - Michel POMATTO, Secrétaire (PS) - Eric PORTIER (GAG) - Calin SCHIAU (PAS) -Eric STEINER (RAD) - Georges UDRIOT (RAD)

M. Arthur PLEE, Maire

M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif, Vice-président

Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général

M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique

Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

\*\*\*

La Présidente ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 OCTOBRE 2010**

**Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres.**

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Représentation du bureau

- 14 octobre : 20<sup>e</sup> anniversaire de l'association du fauteuil roulant

Courriers reçus

Mme BURKHALTER donne lecture d'un courrier de Bohemian Film du 7 octobre 2010, concernant une demande de subvention (*annexe 1*).

Mme BÖHLER informe qu'elle va étudier les demandes de subvention arrivées dernièrement, dont cette demande.

M. POMATTO donne lecture du courrier du 15 octobre 2010 émanant de jeunes saconnésiens et signé par 92 personnes, concernant une demande pour un lieu de rassemblement (*annexe 2*).

Mme BURKHARDT soutient cette demande tant il est vrai qu'il y a un réel besoin d'un local pour jeunes dans le quartier du Pommier. Cette demande complète la motion démocrate-chrétienne concernant la culture, déposée en février 2008.

Mme BÖHLER indique qu'elle a rencontré une partie de ces jeunes et ensuite les TSHM. Les jeunes semblaient croire que le Centre de Loisirs était pour les enfants jusqu'à 12 ans et qu'il leur était interdit. Ils le trouvent également trop loin. Deux possibilités sont envisageables : la première, un accueil libre avec la présence continue d'un adulte, la seconde un local en gestion accompagnée. Pour cela, il faut que ces jeunes aient un projet et cela implique un certain suivi. Les TSHM ont fait une sortie avec ces jeunes et ont discuté du projet en long et en large. Ils vont revenir avec des propositions concrètes, tout en sachant qu'il n'est pas possible de laisser une salle à des jeunes sans une certaine coordination.

Mme BURKHALTER donne lecture des courriers de l'ALIQT du 23 octobre 2010 relatifs à la pose d'un mât de 6 antennes pour téléphonie mobile (*annexe 3*).

M. PLEE précise que la commune ne donne pas d'autorisation, mais n'émet qu'un préavis. Systématiquement, depuis le vote du moratoire en 2002, la commune donne un préavis négatif à toute demande de nouvelles antennes.

M. MARGUET pense que cela vaut la peine de lire le courrier adressé au DCTI, qui contient des articles et des réflexions qui sont faites sur ce problème. Même s'il n'y a aucune preuve que les antennes sont nuisibles, il n'y en a pas non plus qu'elles ne le sont pas. Le principe de précaution doit donc s'appliquer.

M. CUDRE rappelle que le moratoire n'est pas limité dans le temps et que la commune va systématiquement dans son sens. Il invite cependant les citoyennes et citoyens saconnésiens à se mobiliser et à faire une opposition individuelle.

M. STEINER demande ce qu'il advient des préavis de la commune.

M. PLEE explique que le dernier préavis donné par la commune concernait l'antenne de téléphonie mobile située à proximité de la Résidence de Saconnay, sur le toit du Consulat du Portugal. Le canton a passé outre le préavis communal négatif.

M. POMATTO donne lecture du courrier de M. STALDER du 25 octobre 2010 concernant le parking sauvage au chemin du Jonc (*annexe 4*).

M. COMTE informe que l'administration communale s'est penchée sur ce sujet il y a quelques mois. Une partie de ce chemin étant privé, il fallait obtenir l'accord de la majorité des copropriétaires du chemin pour pouvoir installer une interdiction de stationner. Malheureusement, le résultat du sondage a été décevant puisqu'une toute petite minorité des copropriétaires ont répondu. Un sondage va certainement être relancé pour essayer de résoudre ce problème, qui est manifeste. Il tiendra informé la Commission routes, circulation, police de l'évolution de ce dossier.

### **3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **Communications de M. PLEE :**

APM : une réunion s'est tenue avec les responsables des APM des autres communes afin d'évoquer le problème du recrutement des agents. Plusieurs communes ont émis le désir d'engager des APM, dont la ville de Genève.

Il a été question d'alléger les démarches de mise au concours et la durée beaucoup trop longue entre les candidatures aux examens d'entrée et la décision de la police à l'issue de cette procédure. Le problème des communes qui se « volent » les candidats a également été évoqué et des règles de déontologie devront être prises entre les communes.

Concernant la formation continue, il est également question des regrouper les agents de plusieurs communes pour former des classes, car cette formation coûte cher.

Les communes ont demandé qu'il y ait deux sessions d'école de formation par année au lieu d'une seule, l'une en mars et l'autre en septembre.

M. PLEE explique le planning de prévention des agents pour ces prochaines semaines : surveillance des parkings souterrains, prévention des cambriolages avec des contacts avec tous les concierges d'immeubles, contrôles du stationnement notamment aux chemins François-Lehmann, Taverney, Auguste-Vilbert et Bétems. Les APM seront mis à forte contribution durant les Automnales. Ils intensifieront leur présence aux passages piétons devant les écoles, suite à un accident survenu devant l'école de la Place où une voiture a passé outre les indications de la patrouilleuse.

Parcs et promenades : un gros travail a été effectué dans l'allée du Château. Un article sur l'implantation de nouveaux arbres a paru dans le dernier numéro du GSI.

Moutons : ils sont entrés en action fin octobre au stade du Blanché et seront pendant quelques jours au verger des Hutins.

Installation Wi-Fi : le Wi-Fi est pratiquement partout en activité. Les quelques problèmes autour de la Mairie ont été réglés. Pour le Pommier, la commune n'a pas obtenu l'autorisation d'une régie pour l'installation d'une antenne du côté du CASS.

Cimetière : le chantier s'ouvrira le 15 novembre et jusqu'à la fin du mois de mars 2011. Les travaux concernent le cimetière des enfants, les dépôts, le talus et la haie du périmètre du cimetière.

Ecole Place : lors d'une prochaine Commission des bâtiments, l'avant-projet remanié sera présenté, ainsi que les aménagements extérieurs et l'enveloppe financière, dans le but de permettre aux mandataires de pouvoir déposer une requête en autorisation de construire en janvier 2011.

**Communications de Mme BÖHLER :**

Nouvelle loi sur l'instruction publique : cette loi a été déposée devant le Grand Conseil. Pour les communes, cela signifie un changement important pour la rentrée scolaire 2013. L'école aura lieu le mercredi matin, facultative jusqu'à 8 ans mais obligatoire pour les 8-12 ans. Elle se terminera l'après-midi à 15h30. En même temps, l'horaire continu devrait être mis en place. Les communes doivent donc s'organiser et réfléchir à une nouvelle grille d'utilisation des salles par les associations. Il y a un travail considérable pour les deux années à venir.

FASe : les magistrats des communes genevoises se réuniront le 1<sup>er</sup> décembre prochain pour étudier le projet de convention tripartite entre les communes, les associations et la FASE, qui est en pleine restructuration et qui manque d'argent. La FASE compte beaucoup sur les communes pour boucler son budget.

Association Ptolémée : l'assemblée constitutive a eu lieu le 3 novembre. Cette association est composée d'un comité de 8 personnes et d'une dizaine de membres. Mm BÖHLER fait tout à fait confiance à ce comité pour proposer des activités autour du livre et de la lecture en attendant le jour où la bibliothèque elle-même sera ouverte.

Patinoire provisoire : elle sera inaugurée le 27 novembre à 11h00, en présence de joueurs du Genève-Servette et des Lions de Genève. Des billets gratuits seront distribués pour le match de basket du même jour, à 17h30 au Pommier.

Décorations de Noël : le 2 décembre prochain, la population est invitée à une promenade-découverte de ces décorations, accompagnée par la Mémoire du Grand-Saconnex.

Pommier : le Conseil administratif prévoit de fêter les dernières constructions au Pommier le 2 avril 2011, avec une grande fête populaire.

**Communications de M. COMTE :**

Urbanisme : pour faire suite à une demande de M. PORTIER, le Conseil administratif a écrit au DCTI concernant le futur chantier de l'immeuble angle route de Ferney, route de Colovrex. Le DCTI a répondu qu'il avait pris contact avec le mandataire pour qu'il prenne les mesures appropriées à l'organisation de ce chantier.

Antenne de téléphonie mobile au chemin Fr.-Lehmann : l'enquête publique a démarré le 15 octobre. Les observations peuvent être envoyées soit à la Mairie, soit au Département, jusqu'au 15 novembre 2010. Ensuite, le Conseil administratif rendra son préavis négatif.

Projet de loi modifiant les limites de zones au Marais : l'enquête publique a démarré début octobre et sera échu le 10 novembre 2010.

Modifications des limites de zones de Morillon-Parc : le Conseil administratif a écrit au Président de la Commission de l'aménagement du territoire du Grand Conseil pour lui confirmer l'opposition de la commune à ces modifications de zones tant que l'ensemble des mesures demandées pour la restriction du transit et la situation dans le village ne seraient pas entièrement réglés. Ce même message a été écrit à M. DELACRETAZ, directeur de la DGM.

Projet d'agglomération : le plan de synthèses entre les deux PACA, devenu un nouveau PACA intitulé « Genève-St-Genis-Gex », a pris forme et les rapports ont été rendus. Les responsables du projet d'agglomération aimeraient que des débats soient ouverts dans chacune des collectivités. En début d'année prochaine, une séance sera organisée avec la Commission de l'urbanisme pour bien comprendre ces projets et donner un avis consolidé d'ici la fin du mois de février 2011. Ce travail se fera en parallèle avec les périmètres stratégiques de développement (PSD), dont le premier serait défini entre la zone de Palexpo et la douane de Ferney, qui englobe le Pré-du-Stand, la route des Nations et la Susette. Le lancement de ce PSD fera l'objet d'une séance d'organisation à la Mairie du Grand-Saconnex, à laquelle participeront les responsables de la communauté des communes du pays de Gex, le DCTI, la DGM, les responsables du projet d'agglomération, les communes et les mandataires.

Le Conseil administratif a répondu à la demande de renseignement concernant le Pré-du-Stand, en consultation avec la Commission de l'urbanisme.

Transports et mobilité : la commune a participé à une consultation, dans le cadre des communes de la rive droite du lac, concernant le projet de plan directeur de la mobilité douce que développe en ce moment le Département de la mobilité. Elle a eu l'occasion de faire ses remarques et a constaté que le réseau communal de mobilité douce, tel que décrit dans le Plan directeur, s'intègre extrêmement bien avec le réseau intercommunal qui est développé. De plus, les mesures locales sont bien avancées par rapport à ce qui est prévu dans ledit plan.

Vélos : la commune a demandé à la société Pro-Vélo de faire une étude complémentaire dans le cadre d'une étude plus particulière pour parfaire le stationnement des vélos, notamment à proximité des pôles et des équipements publics et des écoles. Cette étude comporte non seulement les emplacements adéquats au stationnement, mais également les équipements qui pourraient les rendre plus utiles et efficaces en termes d'abri.

Chemin Sarasin : s'il est regrettable qu'une ligne blanche ait été peinte pour ensuite être dépeinte pour en venir à la peinture de la bande cyclable, cela s'explique par le fait que l'autorisation du plan de marquage pour cette bande cyclable n'était pas entérinée. La décision a été prise, d'entente avec la DGM, de peindre des bandes provisoires qui ensuite ont été enlevées.

Arrêt TPG 53 : l'arrêt a été déplacé de l'autre côté du chemin Taverney. Il s'agit d'une décision des TPG. Dans ce cas précis, la commune n'y est pour rien et le Conseil administratif regrette qu'elle n'ait pas été ni consultée, ni informée.

Environnement : le Fonds cantonal de gestion des déchets a participé à raison de 40 % aux différentes activités d'information et de sensibilisation que la commune a mises en place pour les Eco-points.

Développement durable/Agenda 21 : un projet de délibération sera présenté à la séance du mois de décembre, pour proposer un prolongement d'une année de la durée du crédit biennal voté en 2009 dans le cadre de l'Agenda 21. En effet, les deux tiers du crédit ont été dépensés en 2009 et 2010. Le Groupe de travail Agenda 21 se penchera sur cette question.

**4. RAPPORTS DES COMMISSIONS :**

4.1 Rapport de la Commission des finances concernant le budget 2011

M. ECKERT donne lecture de son rapport.

**5. PROJETS DE DELIBERATION :**

5.1 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation des indemnités au Conseil municipal et au Conseil administratif pour l'année 2011

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mme BÖHLER présente à l'écran le budget 2011, qui a été étudié en détail par la Commission des finances (*annexe 5*). Il présente des revenus de CHF 35'878'250.- et des charges de CHF 35'623'584.-, soit un boni de CHF 254'666.-.

Mme BÖHLER rappelle que la Taxe professionnelle est appelée à disparaître et qu'il faudra réfléchir à la compenser d'une certaine manière, car pour la commune, cela représente un revenu de 4 millions de francs.

Elle relève que lorsqu'il est décidé de réaliser des projets, il faudra bien réfléchir à ce qu'ils soient pérennes.

La parole n'étant pas demandée, M. POMATTO donne lecture de la délibération :

*sur proposition du Conseil administratif,*

*LE CONSEIL MUNICIPAL*

*décide*

*par 24 voix « pour », soit à l'unanimité des membres,*

*d'approuver les rubriques budgétaires ci-dessous :*

01.300	-	Indemnités aux Conseillers municipaux	CHF	110'000.-
02.300	-	Indemnités aux Conseillers administratifs	CHF	270'000.-

5.2 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la Taxe professionnelle communale pour l'année 2011

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. ORSINI signale que pour le groupe libéral, il a voté contre cette taxe en Commission.

La parole n'étant plus demandée, Mme BURKHALTER donne lecture de la délibération :

*sur proposition du Conseil administratif,*

*le Conseil municipal*

**décide**

**par 18 voix « pour » et 6 voix « contre »,**

1. *de fixer le montant minimum de la Taxe professionnelle communale pour l'année 2011 à CHF 30.-.*

5.3 Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2011, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. ORSINI pense qu'il serait intéressant, pour l'année prochaine, d'avoir une simulation d'un centime additionnel juste en-dessus et juste en-dessous, car il y a des effets calculatoires avec la péréquation intercommunale, qui pourraient être étonnamment favorables en cas d'augmentation du centime additionnel.

Concernant les éclairages publics, M. ORSINI rappelle que la commune a pris des décisions concernant les éclairages d'hiver. Il est surpris de voir le coût d'entretien annuel de ces installations, qui dépasse largement ce qu'il avait gardé en esprit.

La parole n'étant plus demandée, M. POMATTO donne lecture de la délibération :

*sur proposition du Conseil administratif,*

*le Conseil municipal*

**décide**

**par 24 voix « pour », soit à l'unanimité des membres**

1. *d'approuver le budget de fonctionnement 2011 pour un montant de CHF 35'623'584.- aux charges et de CHF 35'878'250.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 254'666.-;*
2. *de fixer le taux des centimes additionnels pour 2011 à 44 centimes;*
3. *de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2011 à 100 centimes;*
4. *d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2011 les emprunts qui viendront à échéance ou à procéder à toute conversion et remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

Le bureau souhaite remercier le Président et les Commissaires de la Commission des finances, car il est conscient du travail qui a été fait pour arriver au rapport et aux délibérations votées ce soir.

M. MARGUET souhaite également remercier les Commissaires pour les 17 heures de travail qu'ils ont consacrées à l'étude du budget, empreintes de respect et de gentillesse.

**6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF :**

M. PLEE propose que la Commission des bâtiments se réunisse le 30 novembre, pour une double séance, afin de traiter de l'école de la Place et du bâtiment administratif.

M. COMTE souhaite réunir la Commission de l'urbanisme, le lundi 29 novembre à 20h30, pour traiter du projet de l'immeuble artisanal au Bois-Brûlé, pour lequel l'Etat a confirmé la contrainte de devoir passer par un plan localisé de quartier (PLQ). Il présente à l'écran le projet de PLQ.

Aux questions de M. STEINER, M. COMTE répond que l'objectif de la commune est de construire uniquement le bâtiment n° 2. Le DCTI est d'accord sur le principe d'un droit de superficie sur ses terrains.

M. ECKERT constate une assez grosse arborisation sur cette parcelle. Il faudra voir en Commission pour compenser cette arborisation. Il soutient le renvoi en Commission de l'urbanisme pour étudier le PLQ, avec les diverses circulations possibles. La Commission des bâtiments pourra ensuite examiner le bâtiment lui-même.

Le bureau souhaite rappeler à la Commission de l'urbanisme les articles 43 (abstention obligatoire) et 73 (délibérations) et demande de les prendre en compte dans la gestion de la Commission.

M. POMATTO relève que la Commission des bâtiments sera aussi concernée par ces deux articles.

**7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX**

M. COMTE n'a pas de nouvelle en ce qui concerne la route des Nations, à part de rappeler qu'à l'occasion de la consultation relative à Morillon Parc, le Conseil administratif a été invité à la Commission de l'aménagement du Grand Conseil. Le sujet de la route des Nations a été évoqué et le Conseil administratif a pu rappeler ses demandes concernant cet aménagement et a distribué ses célèbres papillons aux membres de cette Commission.

La problématique de la route des Nations et la jonction autoroutière de Ferney devraient être maintenant traitées dans le cadre du périmètre stratégique de développement.

Lors d'un échange épistolaire entre M. Mark MULLER, Conseiller d'Etat et un journaliste, M. MULLER a relevé « que c'est bien parce qu'il a cherché à tenir compte de l'opposition de la commune que le projet de la route des Nations a pris du retard ».

**8. REPONSES AUX SUSPENS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Question de M. EYA NCHAMA concernant la communication entre la police cantonale et municipale : M. PLEE pense qu'il convient de nuancer les propos tenus : de manière générale, la collaboration entre la police cantonale et notre police municipale est bonne et les deux corps échangent régulièrement des informations importantes. Les contacts avec le poste de Blandonnet sont particulièrement bons et une réunion entre responsables des différents corps est également mise sur pied, deux fois par an.

Cela étant, il arrive que dans des situations ponctuelles et lorsque d'autres brigades sont concernées, les informations ne circulent pas aussi facilement. C'est le cas pour les accidents de la circulation, qui relèvent de la Brigade de sécurité routière. Il faut cependant savoir, à la décharge de ladite brigade, que les éléments relatifs à un accident de la circulation sont couverts par la protection des données et donnent souvent lieu à des bagarres juridiques qui expliquent que tout renseignement ne peut pas toujours nous être donné. Cependant, au final, nous réussissons en général à obtenir les informations qui nous intéressent. Si M. EYA NCHAMA souhaite en connaître plus sur le sujet, c'est bien volontiers que les APM l'accueilleront pour un moment de convivialité, afin de lui présenter l'étendue de leurs tâches.

Question de Mme MOTTET concernant la pose d'une borne rétractable devant le bancomat de la BCGe : M. PLEE répond que ce n'est malheureusement pas possible. La mise en place d'un tel mobilier urbain serait une entrave pour les services extérieurs ainsi que pour les convoyeurs de fonds. Par ailleurs, les APM verbalisent régulièrement à cet endroit.

Question de M. CUDRE concernant la place de fitness en plein air : M. PLEE répond que le Conseil administratif ne connaît pas la situation décrite par M. CUDRE en Australie, mais en Chine, où ce type d'appareils est très répandu, les engins sont également regroupés en un seul endroit. Il faut savoir que le périmètre concerné du Pommier et de la Tour est limité et déjà relativement bien densifié. La surface définie pour les 8 appareils a reçu l'accord du fournisseur et donc respecte les distances entre engins.

Le choix du site s'est fait en symbiose entre le Conseil administratif, le bureau d'architectes-paysagistes et le fournisseur des équipements. Il correspondait à la meilleure utilisation du parc de la Tour, sachant que la zone adjacente faisait l'objet d'un concours d'architectes avec un cahier des charges spécifiques.

La situation retenue permet également une liaison intergénérationnelle bienvenue entre les jeux pour enfants situés à proximité et le fitness pour personnes adultes. Finalement, il faut relever qu'il ne s'agit pas d'un *parcours* comme le serait un parcours Vita et que si les engins avaient été disséminés dans tout le parc, les coûts auraient été beaucoup plus importants.

Question de M. STEINER concernant les grillages autour des courts de tennis : M. PLEE informe que des devis seront demandés pour rehausser le grillage jusqu'à 5.2 m et en fonction du budget disponible, une décision sera prise, respectant le principe de proportionnalité.

Question de Mme GIROD concernant le coût de l'espace fitness en plein air : M. PLEE explique que le montant de CHF 55'000.- ne concerne que l'espace de fitness, travaux et honoraires. Les travaux ont bien entendu fait l'objet de soumissions et l'offre la moins onéreuse a été retenue. Il faut savoir que les normes de sécurité imposent d'avoir une surface stable et solide pour accueillir ces engins, qui sont fortement sollicités. Il est donc important que l'infrastructure soit à la hauteur, ce qui explique les coûts qui peuvent paraître élevés à première vue.

Question de Mme GIROD concernant le sponsoring d'UrbaFit dans cet espace : M. PLEE rappelle que c'est la société UrbaFit qui a fourni gracieusement la totalité des équipements de fitness et, de ce fait, a placé sa publicité. Il n'y a donc pas de contrepartie. D'autres publicités pourraient être placées, après accord de l'administration communale.

Question de Mme GIROD concernant la protection des moutons : M. PLEE signale que les moutons disposent d'un petit abri pour les jours pluvieux. D'autre part, les renards n'attaquent pas les moutons, car ils mangent des baies, des petits mammifères et des charognes, c'est à dire des bêtes mortes.

Proposition de Mme MOTTET d'installer un fitness en plein air dans le parc des Délices : M. PLEE indique que le Conseil administratif pense qu'il est prudent et raisonnable de voir quelles seront les expériences avec le premier parc de fitness avant de penser en ouvrir un second. Il se pose certaines questions, à savoir si les appareils sont solides, s'ils résistent aux intempéries, si leur usage est respecté et si les usagers sont satisfaits. Une fois un bilan tiré, l'éventuelle mise à disposition de nouveaux engins et leur emplacement seront étudiés. Il faut relever que la commune souhaite promouvoir l'exercice physique en général et le fait de se déplacer à pied ou à vélo jusqu'à l'espace de fitness représente l'échauffement idéal avant d'empoigner les engins.

Proposition de Mme PERROTIN DURET d'installer des bancs au verger des Hutins : M. PLEE remercie Mme PERROTIN DURET pour sa proposition. Le Conseil administratif va y donner une suite favorable en installant un premier banc dès le printemps. Pour éviter que le verger ne se transforme en parcs à chiens, la signalisation en place sera complétée en précisant que le verger est interdit aux chiens.

Proposition de Mme AMMANE concernant des protections contre les murs du parking du Pommier : M. PLEE relève que les rampes d'accès et de sortie du parking sont déjà équipées de "bouteroues" afin que les véhicules ne touchent pas les murs. Quant au passage du deuxième sous-sol au premier sous-sol, il est étroit mais parfaitement praticable, y compris avec des véhicules de grande taille. Les personnes moins à l'aise avec leur voiture doivent au pire s'y prendre à deux fois en effectuant une petite marche arrière. Poser des protections contre les murs réduirait encore un peu le passage et nous semble peu opportun.

Question de Mme MAMIN-TISSOT concernant le concept des invitations aux inaugurations : Mme BÖHLER répond qu'il n'y pas de « concept » en ce qui concerne l'invitation – ou non – de la population aux inaugurations. Le plus souvent, la population est invitée. C'est le cas pour les prochains évènements que sont la découverte des décorations de Noël ou encore l'ouverture de la patinoire provisoire. Mais cela n'est pas toujours possible, soit pour des raisons de coût, soit pour des raisons d'organisation. Par exemple, pour l'une des manifestations auxquelles il est sans doute fait référence, à savoir l'inauguration de l'espace fitness, la commune elle-même a été avertie environ une semaine à l'avance par le promoteur du projet qu'il entendait procéder à une telle cérémonie. Nous nous sommes donc en quelque sorte « greffés » sur son projet et avons pu in extremis inviter le Conseil municipal par exemple, mais pas toute la population.

Proposition de Mme GIROD au sujet du concept de Festirire pour les personnes étrangères de la commune : Mme BÖHLER confirme que la commune compte 44,8% de personnes étrangères... mais elles ne sont pas toutes de langue étrangère. De plus, la langue est un moteur essentiel de l'intégration dans le pays. Dès lors, le Conseil administratif n'entend pas proposer des spectacles en langue étrangère dans le cadre de Festirire. Quant à l'humour suisse, on le comprend ou non, on l'apprécie ou non... mais il ne s'explique pas !

Question de M. FAVRE pour l'installation de prises électriques au mail du Pommier : M. COMTE relève qu'une démarche a déjà été effectuée à ce sujet. Les devis de la part des installateurs-électriciens sont attendus et les travaux seront vraisemblablement entrepris.

Question de M. ECKERT concernant les possibilités de recours de la commune contre des décisions du Grand Conseil : M. COMTE explique que lorsqu'une loi est votée par le Grand Conseil, ce qui serait le cas d'une loi modifiant les limites de zones à Morillon Parc, la commune a une possibilité de recours au Tribunal fédéral.

Proposition de M. ECKERT de mieux signaler la halle fret pour les chauffeurs de camion : M. COMTE informe que suite à la demande de la commune, la Direction générale de la mobilité a pris la décision d'installer des signaux indicateurs de direction entreprise mentionnant « Aérogare fret » sur la Voie-des-Traz, à la hauteur de l'aérogare du fret. Cette signalisation sera fournie, posée et entretenue par le concessionnaire de la DGM, au frais de cette dernière.

Proposition de Mme PERROTIN DURET que le DCTI envoie un courrier aux riverains lors de travaux importants : M. COMTE signale que le DCTI traite tous les jours des centaines de chantiers sur le canton. Il est vraisemblablement de sa responsabilité d'informer les riverains lorsque lesdits travaux entraînent une gêne manifeste. Lorsque la commune est invitée aux réunions de police, avant l'ouverture des chantiers d'importance, elle fait attention à ce que l'intérêt des riverains soit préservé.

Proposition de M. EYA NCHAMA pour que les habitants de la rue Giacometti bénéficient de la même facilité que les services d'urgence : M. COMTE explique que cette proposition ne correspond pas aux conditions du plan localisé de quartier adopté par le Conseil d'Etat et à l'acte notarié signé avec la Société de la Chapelle Italienne, propriétaire privé du tronçon inférieur de la rue Alberto-Giacometti. Pour le surplus, la gestion suivie des télécommandes auprès de centaines de locataires paraît totalement irréalisable et irréaliste.

Proposition de Mme MOTTET de faire une étude de forage de sol pour retrouver l'eau qui pourrait de nouveau alimenter les fontaines : M. COMTE explique que le captage des eaux souterraines demanderait une étude poussée et vraisemblablement coûteuse du sous-sol dans une géologie complexe. Le résultat aléatoire devrait être suivi par des raccordements aux fontaines sans doute très onéreux, puisque les conduites seraient très longues. Il est préférable de conserver les fontaines dans leurs exploitations actuelles, sachant que leur débit est contrôlé, voire réglé par boutons-poussoirs. M. COMTE rappelle que la commune récole en plusieurs endroits les eaux pluviales, notamment au CVHS et sur les serres du service des parcs. En conclusion, si jamais la commune a l'occasion d'évoquer ce problème avec le service de géologie, elle le fera volontiers.

Proposition de Mme PERROTIN DURET de créer un chemin d'accès depuis l'école du Pommier à l'école de la Tour : M. COMTE indique qu'une liaison existe aujourd'hui à l'arrière de l'école du Pommier par la rampe située à droite du restaurant scolaire de la Tour, liaison qui convient aux poussettes. La piste cyclable est un espace partagé entre les vélos et les piétons. La commune va tenter de rendre la signalisation plus efficace pour que ces modes doux se partagent correctement cet espace qui leur est réservé. De plus, la traversée des piétons sur le chemin entre les deux écoles sera sécurisée par une surface peinte en rouge.

## **9. QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. ORSINI aimerait savoir si, depuis l'entrée en vigueur du moratoire concernant les antennes de téléphonie mobile en octobre 2002, des demandes d'installation d'antennes sur le toit de Palexpo ou dans le parc Sarasin ont été déposées. La commune a-t-elle eu l'occasion d'y faire opposition et quel en a été le résultat ?

M. ORSINI constate que beaucoup de mandats ont été confiés à ProVélo, qui a donné un avis « d'expert » dans plusieurs dossiers. Il aimerait connaître le coût des mandats pour ces avis. Il pense que l'avis de ProVélo n'est pas le plus objectif ni le seul qui puisse être donné.

M. ORSINI a remarqué un sondage sur le site Internet de la commune, visant à cerner la sensibilité des administrés sur les enjeux communaux. Une société privée est chargée de collecter les données sous l'encouragement d'une autorité cantonale.

La protection des données qui peuvent être fournies par les administrés au niveau de leurs opinions politiques et sur les habitudes de votes, pose un certain nombre de problèmes techniques au niveau du croisement des données possibles, de la gestion de ces données et de la diffusion à des sociétés télémarketing ou publicitaires. Or, la commune est soumise à la LIPAD et doit s'y conformer. Il aimerait donc savoir si la commune, avant d'entamer cette démarche, a consulté le préposé cantonal pour avoir un préavis. Il aimerait connaître l'aspect de la relation contractuelle entre la commune et cette société privée ainsi que les garanties fournies par cette dernière quant à la conservation et au cloisonnement des données fournies par les administrés.

Mme BOUCHARREB aimerait savoir quand le fitness en plein air sera de nouveau accessible et qui va s'occuper des réparations des engins.

M. PLEE répond qu'une entreprise communale a commencé à réparer ces engins. Dès que tout sera en ordre, les engins seront accessibles.

Mme BOUCHARREB aimerait savoir s'il est possible de réparer - avant les travaux prévus l'année prochaine - les dalles en pierre du parc à chiens au parc Sarasin.

M. PLEE indique que c'est bien volontiers que ces dalles seront remises en place par le service des Parcs.

M. FAVRE souhaiterait avoir un retour concernant CM Net de la part de l'Administration communale (inconvenients, avantages).

M. CUDRE salue la décision du Conseil administratif de faire faire des contrôles de stationnement aux chemins Lehmann et Taverney. Il est à noter que durant les grandes manifestations à Palexpo, des agents de sécurité contrôlent l'accès à ces chemins. Pendant ces périodes, il y a foison de places de parking. Finalement, ce ne sont donc pas les riverains qui occupent ces places. Il demande si des contrôles peuvent être faits en bas de ces chemins par les APM et que ces derniers verbalisent les conducteurs qui se présentent régulièrement dans ces deux zones.

M. CUDRE demande pourquoi le fitness en plein air est utilisé presque exclusivement par des enfants.

M. PLEE rappelle qu'en principe, cet espace est destiné aux adolescents et adultes et qu'à côté, il y a des espaces destinés aux enfants, qui sont sous la responsabilité des parents. Il se renseignera pour savoir comment les choses se passent et voir comment gérer au mieux cette situation.

Mme PERROTIN DURET demande si les habitants et propriétaires des zones concernés par le périmètre stratégique de développement, qui doit concrétiser les mesures du PACA, peuvent assister à la séance prévue prochainement. Une séance d'information, voire d'échanges d'idées, est-elle prévue avec ces personnes ?

M. COMTE explique que les premières personnes qui seront invitées à participer à cette étude seront les Conseillers municipaux, qui sont les élus du peuple. Il est clair que toute l'information que la commune pourra faire à la population sera faite, probablement après les premières discussions qui devraient durer quelques mois.

M. STEINER demande quelle était l'importance des déprédations à l'espace de fitness et qu'est-ce que le Conseil administratif entend faire pour les éviter.

M. PLEE pense qu'il faudra y mettre une certaine surveillance. Souvent, les déprédations sont faites le week-end. Il y a deux solutions qui peuvent être envisagées, par exemple fermer les lieux et ne les ouvrir qu'à certaines heures, ou si vraiment tout est cassé au fur et à mesure, tout enlever. Les APM passent régulièrement durant la journée. La nuit, ce sont les polices privées qui y passent. Mais quand les jeunes sont chassés d'un endroit, soit ils vont ailleurs soit ils reviennent quand les agents sont partis. Le problème est loin d'être résolu.

M. STEINER demande si ce n'est pas l'endroit idéal pour l'installation d'une caméra de surveillance.

M. PLEE pense que cela pourrait faire l'objet d'un débat lors d'une Commission. Les caméras concernent surtout les bâtiments communaux, les parkings souterrains et les Eco-points.

M. ECKERT revient sur l'information donnée par M. PLEE concernant un accident sur un passage piétons surveillé par une patrouilleuse. Il s'est laissé dire que les patrouilleuses n'étaient pas toujours respectées et même souvent agressées verbalement. Il demande si le Conseil administratif peut évaluer statistiquement cette agressivité, au travers d'un questionnaire ou d'un retour donné par les patrouilleuses, afin qu'une Commission puisse peut-être trouver des solutions, leur proposer une aide pour savoir comment réagir lors de situations difficiles, voire sensibiliser les automobilistes, motards ou autres personnes à la présence de ces patrouilleuses.

M. PLEE peut déjà répondre que le plus régulièrement possible, un ou plusieurs APM sont aux côtés des patrouilleuses. Malheureusement, ils ne peuvent pas être à tous les passages surveillés. Il va voir ce qu'il est possible de mettre sur pied avec les APM.

Mme AMMANE demande si la Ville du Grand-Saconnex sera présente aux Automnales.

Mme BOHLER répond par la négative.

M. PORTIER a constaté que l'ancienne route du chemin du Bois-Brûlé est très souvent empruntée comme raccourci par les automobilistes. Serait-il possible de mettre ce tronçon en « riverains autorisés » ?

M. COMTE informe que l'autorisation de « riverains autorisés » a été donnée par la DGM et la signalisation est en cours. Une autre demande plus formelle a été adressée à la DGM pour fermer ce tronçon purement et simplement, demande à laquelle elle a répondu favorablement en consultation. Dans un deuxième temps, ce chemin sera donc fermé à la circulation.

M. PORTIER a constaté que sur la route du Bois-Brûlé, au niveau du feu route de Colovrex, le trottoir s'arrête, obligeant les gens à marcher sur la bande herbeuse. Serait-il possible d'aménager cet endroit pour le sécuriser tant pour les piétons que pour les cyclistes ?

M. PORTIER demande pourquoi des bandes autocollantes n'ont pas été utilisées pour le marquage provisoire du chemin Sarasin, qui elles ne laissent aucune trace ?

M. COMTE en a déjà parlé et a eu les mêmes réactions concernant ces peintures qui ont été faites, défaites et refaites. Il ne sait pas pourquoi la décision a été prise d'utiliser de la dispersion, qui s'enlève facilement au chalumeau mais qui laisse effectivement des traces.

M. PORTIER aimerait savoir pourquoi deux arbres au niveau du 19, chemin Sarasin ont été enlevés et remplacés par du bitume.

M. PORTIER demande si l'éclairage du parc des Délices a été remis au goût du jour. En effet, depuis l'Ancienne-Route, il a constaté trois couleurs d'éclairage. L'une doit certainement être de la nouvelle génération. Peut-il avoir quelques informations à ce sujet ?

M. PORTIER demande s'il est possible de remplacer par des neufs les vieux panneaux interdisant aux camions de remonter l'Ancienne-Route depuis la route de Ferney.

M. PORTIER demande si la déchetterie de l'Ancienne-Route est équipée de caméras.

M. COMTE confirme que les caméras sont prévues, voire déjà posées et sont comprises dans le crédit voté.

M. POMATTO aimerait connaître l'accord que la commune a passé avec les propriétaires concernant le replantage des arbres au chemin Auguste-Vilbert et à l'allée du Château. Il semblerait qu'une partie du terrain va être accordée à la commune le long du chemin. La commune envisage-t-elle d'agrandir ou de modifier ce chemin, qui risque d'être le chemin d'accès aux constructions du parc de Morillon.

Mme BURKHARDT demande si d'autres aménagements sont prévus à la sortie du parking de la Migros du Pommier, car cet endroit reste dangereux. Le stop n'est pas visible et personne ne le respecte.

M. COMTE répond que la Commission routes a travaillé sur ce sujet et s'est prononcée sur des propositions faites par le mandataire. Le projet définitif doit être encore agréé par la DGM.

**10. PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

M. PORTIER propose de faire un inventaire des modèles lumineux se trouvant sur le territoire communal, afin d'avoir une certaine philosophie sur les modèles que l'on souhaite garder.

M. COMTE rappelle que la Commission de l'environnement s'est penchée sur cette question lors du vote du crédit quadriennal d'éclairage public. A cette occasion, la Commission a fait des choix de luminaires, de couleurs de lumière, avec une standardisation des luminaires.

M. PORTIER propose de faire un travail avec les gens du centre de requérants d'asile pour les sensibiliser à la problématique du tri des déchets.

M. COMTE pense que c'est une bonne proposition et verra ce qu'il est possible de faire comme information en matière de tri des déchets.

Mme GIROD propose que Mme BÖHLER fasse un bref exposé sur la Maison des familles, car elle ne sait pas vraiment de quoi il s'agit.

Mme GIROD félicite les personnes responsables du GSI pour avoir mis quelques mots sur les incidents survenus dans les écoles. Elle propose que le Conseil administratif continue dans cette direction de transparence.

Mme BÖHLER rappelle que l'article qui concerne le Conseil municipal est écrit par le bureau.

Mme GIROD propose qu'un sapin de Noël soit prévu dans le quartier du Pommier.

Concernant le GSI, M. FAVRE propose d'étudier la partie « agenda » du journal, pour qu'elle soit plus vivante et plus visible dans les tons et les couleurs, l'écriture n'étant pas facile à lire.

Mme BÖHLER propose d'attendre le retour du sondage lancé auprès de la population avant de procéder à des modifications.

M. FAVRE propose qu'une explication soit faite sur comment les cyclistes doivent rouler sur les bandes cyclables.

M. COMTE rappelle qu'il y a une année, lors de la création de la bande cyclable au chemin des Corbilletes, une information par le biais du GSI avait été faite sur les devoirs et les droits des cyclistes et des automobilistes. Un rappel sera fait dans un prochain GSI.

Mme MAMIN-TISSOT revient sur sa proposition faite à la précédente séance pour que le Conseil administratif prenne contact avec la directrice de l'école de la Tour afin d'obtenir des informations positives sur les mesures mises en place dans cette école.

Mme BOHLER informe qu'elle n'a pas vu la directrice. Par contre, elle a écrit directement à M. BEER, Conseiller d'Etat. Elle ne souhaite pas que ce courrier soit divulgué.

M. ECKERT a l'impression que le projet de cheminement piétonnier au chemin des Crêts s'enlise. Considérant le fait que beaucoup de gens qui cheminent sur ce chemin vont en direction du Centre John Knox et des organisations internationales, il propose de prendre contact avec la commune de Pregny-Chambésy pour examiner la possibilité de faire un chemin qui rejoindrait la partie chemin des Crêts en direction de l'OMS, en passant par le chemin des Geais.

M. MARGUET, après avoir discuté avec certains usagers de la piscine, informe que malgré la zone bleue, le parking est régulièrement occupé par les mêmes véhicules. Il propose que les APM fasse un contrôle de ce parking, en même temps que les chemins Lehmann et Taverney.

M. PORTIER propose que des mâts soit installés à l'entrée de la rue Sonnex ou sur la place de Fête, du même type que ceux qui se trouvent à la Place de Carantec, afin qu'il y ait deux lieux donnant des informations sur les activités communales.

Mme BÖHLER rappelle que la Commission des finances en a parlé et qu'un montant a été prévu au budget à cet effet.

**11. MOTIONS :** Néant.

**12. RESOLUTIONS :** Néant.

**13. COMMUNICATIONS ET DIVERS**

M. FAVRE invite le Conseil municipal à la dégustation du Beaujolais nouveau, organisé par l'association libérale du Grand-Saconnex, le samedi 20 novembre dès 11h30, à la Ferme Sarasin.

M. FAVRE rappelle que c'est au tour du Grand-Saconnex de prendre la Vice-présidence de la CCIT. Il prendra donc cette fonction, en accord avec M. DETRAZ.

M. MARGUET informe que l'ALIQT a un nouveau président, en la personne de M. Antoine ORSINI.

M. ECKERT donne quelques informations sur le GLRD, dont les procès-verbaux peuvent être consultés sur CM Net. Lors de la réunion du 30 septembre dernier, il a été décidé de discuter d'intercommunalité dans le domaine de la culture et de coordonner des activités avec la Ville de Genève, qui est l'un des gros acteurs culturels du canton. Le GLRD a décidé d'inviter, le 25 novembre prochain, M. Patrice MUGNY, responsable de la culture en ville de Genève. L'ensemble de la Commission culture, sports, loisirs ainsi que la Conseillère administrative déléguée sont également invités à cette séance.

Mme BÖHLER remercie M. ECKERT pour cette invitation. Malheureusement, le Groupement des communes de la rive droite du lac tient également une séance à cette date, où il sera question du maintien à domicile et du LS Dom. Mais c'est avec plaisir qu'elle trouvera un sujet où elle pourra inviter les Conseillers municipaux de la ville de Genève et leur donner des conseils aussi.

M. ORSINI annonce un débat avec, entre autres, la préposée cantonale à la protection des données, suivi d'un sujet d'actualité, la vidéo surveillance. Sauf erreur, à l'époque où la commune avait fait le choix de l'implantation de cette surveillance, le cadre légal ainsi que l'existence des préposés n'étaient pas encore effectifs. Il invite donc le Conseil municipal à se rendre à Thônex, le 12 novembre prochain au soir.

**14. QUESTIONS DU PUBLIC :**

Mme VERGARI aimerait connaître les emplacements des antennes Wi-Fi.

M. JIMAJA propose de les mettre sur le site Internet de la commune.

M. COMTE signale qu'une carte a été publiée dans un GSI récent, qui figure déjà sur Internet.

La Présidente lève la séance à 22h40.

Le Secrétaire

La Présidente

Michel POMATTO

Catherine JEANDET

Ann. ment.